



**POLITIQUE
BIOALIMENTAIRE**
2018 | 2025

FEUILLE DE ROUTE

Plan d'action 2018-2023 pour la réussite de la Politique bioalimentaire

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Édition 2023

ALIMENTER
**NOTRE
MONDE**

La présente feuille de route 2023 est à sa quatrième édition. Celle-ci a fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour, en date du 27 juin 2023, dans le cadre de la préparation de la 4^e rencontre annuelle des partenaires du 26 mai 2023.

Le bilan est présenté en introduction de la présente feuille de route. Une première section présente les principales réalisations, couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Une deuxième section porte sur les priorités et enjeux pour 2023-2024 considérant l'objectif de contribuer à l'économie durable du Québec.

Les tableaux présentant les mesures n'ont pas donné lieu à une mise à jour en 2022 et en 2023.

NOTES AUX LECTEURS :

La liste des sigles et acronymes utilisés se retrouve à la fin du document.

Principales réalisations 2022-2023

- Poursuite de la mise en application des changements législatifs effectués par la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (Loi 103), le 9 décembre 2021 et les modifications du Règlement d'application de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le 7 septembre 2022. Cette loi apporte, notamment, des modifications à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Entre autres, ces modifications au régime de protection des terres agricoles visent à assurer la pérennité des terres agricoles et à favoriser la diversité des activités agricoles.
- Lancement, le 31 mars 2023, par la Commission, d'un projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires et des travailleurs agricoles saisonniers afin de protéger le territoire tout en valorisant les actifs agricoles et les activités bioalimentaires. La Commission a ainsi rendu recevables les demandes d'entreprises remplissant certains critères, et ce, malgré les dispositions d'une décision rendue en vertu de l'article 59 pouvant être en vigueur dans certaines MRC.
- Participation active aux travaux d'analyse des différentes thématiques de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles - Agir pour nourrir le Québec de demain - qui vise ultimement à moderniser la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Priorités 2023-2024 permettant de contribuer à l'économie durable du Québec

- Poursuivre la collaboration aux travaux de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles.
- Faire le bilan du projet pilote visant l'hébergement des travailleurs étrangers temporaires et des travailleurs agricoles saisonniers.

OBJECTIF 4.1 : Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures

Pistes de travail :

4.1.1 Adapter les outils de protection des terres agricoles pour assurer leur pérennité et favoriser la diversité des activités agricoles

4.1.2 Développer des avenues, dans le respect de l'environnement, pour mettre en valeur les terres en friche ainsi que pour augmenter les superficies en culture et la production aquacole

4.1.3 Poursuivre le suivi et l'analyse de l'évolution de la propriété foncière agricoles

4.1.4 Explorer les pistes de solutions à long terme relativement à la taxation foncière agricole

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET CONTRIBUTIONS D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Coordination interministérielle et contributions d'autres politiques gouvernementales	Responsables	Collaboration	État	Pistes
Réaliser des travaux d'analyse et de consultations des partenaires visant la modernisation de certains aspects du régime de protection du territoire et des activités agricoles	MAPAQ	MAMH CPTAQ Divers partenaires agricoles et municipaux	En cours	4.1.1

Sigles et acronymes

CPTAQ – Commission de protection du territoire agricole du Québec

MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation